



## **Avis de convocation** **Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs de Larouche se tiendra le lundi 26 mars 2018 à 19h à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville, 610, rue Lévesque, Larouche, G0W 1Z0.

Veillez noter que toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Commission des loisirs, âgée de 16 ans et plus et résidant sur le territoire de la municipalité de Larouche est membre de la Commission des loisirs de Larouche.

Cette année, quatre (4) postes au sein du Conseil d'administration seront en élection. De plus, une modification des règlements généraux devra être ratifiée par l'assemblée générale. L'amendement permet de combler un poste vacant au sein du Conseil d'administration par une personne non-membre. Les règlements généraux complets ainsi que la modification à ratifier sont disponibles immédiatement pour consultation à [www.villedelarouche.qc.ca](http://www.villedelarouche.qc.ca)

Le procès-verbal, le rapport d'activités et le bilan financier seront remis sur place.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée ;
5. Rapport d'activités du Conseil d'administration sortant ;
6. Présentation du bilan financier ;
7. Ratification des règlements adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale ;
8. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;
9. Lecture de la procédure d'élection ;
10. Élection des administrateurs ;
11. Parole aux membres ;
12. Levée de l'assemblée.

En espérant vous rencontrer prochainement et collaborer avec vous à l'organisation et au développement des loisirs de notre municipalité.

Maxime Larouche  
Secrétaire-trésorier

Donné à Larouche, le 13 février 2018.